

## Errata

---

Numéro 99, hiver 2003–2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15640ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

(2003). Errata. *Continuité*, (99), 58–58.

englobe autant le patrimoine matériel que le patrimoine immatériel. Les traditions orales, les festivités, la musique, la danse et les arts de la table sont autant de domaines inclus dans la définition du patrimoine montréalais retenue dans l'énoncé de politique culturelle. D'autres parleraient de patrimoines naturel et culturel. Mais quelle que soit la définition que l'on donne à ce patrimoine, on doit se réjouir que celle retenue englobe les différents révélateurs de la culture d'une collectivité.

Un objectif de la politique culturelle sera de favoriser une plus grande connaissance et une meilleure appropriation des composantes patrimoniales de la ville, notamment chez les jeunes. Comme l'indique l'énoncé, il s'agit de développer, de concert avec la municipalité, « une stratégie de constitution d'un réseau d'action dont les points focaux seraient les différents organismes publics et privés œuvrant dans le domaine de la diffusion des connaissances sur le patrimoine ».

**L'APPORT DU CONSEIL  
DU PATRIMOINE**

Dans l'énoncé de politique culturelle, le Conseil du patrimoine de Montréal, créé le 20 août 2002, figure comme l'un des grands acteurs dans le domaine. Comme outil au service du développement durable de Montréal, le Conseil permettra à la Ville de se doter d'une vision cohérente en matière de patrimoine, autant sur le plan de la planification, de la réglementation, du soutien à la diffusion que sur celui de l'aménagement urbain.

La mission du Conseil du patrimoine de Montréal sera de :

- faire connaître les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine à Montréal ;
- favoriser la coordination des différents intervenants ;
- définir les orientations et protéger le patrimoine montréalais dans le contexte de la nouvelle ville de Montréal.

À titre de comité avisé, le Conseil du patrimoine de Montréal agira autant auprès du conseil municipal et du comité exécutif que des conseils d'arrondissement et des autres services municipaux qui lui adresseront des demandes.

Le Conseil du patrimoine de Montréal figure comme un acteur clé du développement urbain et de l'action culturelle. L'adoption d'une politique du patrimoine devient dès lors essentielle. Aussi, en parallèle d'une politique culturelle, une politique du patrimoine devrait être adoptée. Les travaux devant mener à cette adoption viennent de débiter. Des consultations publiques de -vraient avoir lieu à l'hiver 2004. Dans ce contexte, les recommandations de l'énoncé de

politique culturelle au sujet du Conseil du patrimoine de Montréal deviennent d'autant plus judicieuses. Les voici :

- doter le Conseil du patrimoine des ressources et des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de mener à bien sa mission et développer, pour la Ville, une vision cohérente de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine montréalais ;
- adopter et mettre en œuvre une politique du patrimoine, en collaboration avec les arrondissements et les instances concernées, cohérente avec le plan d'urbanisme et la politique culturelle de la

Ville, s'appliquant aux différents services de la Ville.

Le CMSQ se réjouit que de plus en plus d'élus municipaux entreprennent d'élaborer une politique culturelle. Notre préoccupation patrimoniale nous commande cependant de demeurer vigilants quant à la portée réelle de telles politiques. Dans le cas de Montréal, les prochains mois seront décisifs. C'est un dossier à suivre.

Les personnes qui veulent en savoir plus peuvent consulter l'énoncé de politique culturelle de la Ville de Montréal à l'adresse suivante: [www.ville.montreal.qc.ca/culture](http://www.ville.montreal.qc.ca/culture)

**Errata**

Dans la chronique Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du dernier numéro (*Continuité*, n° 98, automne 2003), on aurait dû lire: « La Charte du patrimoine gatinois a été déposée à la Commission des choix stratégiques de la Ville de Gatineau dans l'espoir que celle-ci en devienne la principale signataire et la caution morale. »

Par ailleurs, les photos des maquettes du projet de recyclage de l'église Notre-Dame-de-Grâce auraient dû être attribuées à Bisson et associés.

**Comités Avis et prises de position du Conseil**

**MEMBRES OUEST DU QUÉBEC**

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Susan Bronson, architecte; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Michel Prévost, architecte; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

**MEMBRES EST DU QUÉBEC**

Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte; Maryse Vaillancourt, historienne de l'architecture.

**POUR INFORMATION :**

Lucie Ramsay, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7413  
Télec.: (514) 343-2042  
[cmsq@cmsq.qc.ca](mailto:cmsq@cmsq.qc.ca)

Catherine Lord, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347  
Télec.: (418) 647-6483 • Courriel: [clord@cmsq.qc.ca](mailto:clord@cmsq.qc.ca)